

MANDANT

Nom, Prénom : M Thomas Duguestre et Mme Elsa Duguestre

Adresse : Paris

CP & Ville : 71 [redacted] ry

E-mail : e [redacted] .com

Régime matrimonial : Marié

MANDATAIRE

FAMICITY
15 place de l'hotel de ville
71100 CHALON SUR SAONE

Tel : 06 29 04 30 65

E-mail : contact@famicity.fr

SAS Capital 1000€ - RCS : 907983134

Carte professionnelle n° 71012022000000001 (C.C.I. : Saone Et Loire)

LE MANDANT ET LE MANDATAIRE ONT CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT : Par les présentes, le mandant charge le mandataire, qui accepte cette mission, de rechercher, en vue de l'acquérir, un bien répondant aux caractéristiques définies ci-après :

Type de bien recherché : Maison

Secteur géographique : Chalon sur Saône et alentours (10 minutes maximum)

Désignation du bien :

Maison en Super état- Bonne classe énergétique - Proche de Chalon sur Saone (15minutes maximum) - Nécessité de 3 chambres, si possible un bureau et une pièce pour faire du sport. surface de la maison entre 120 et 145m²- Petit jardin, pas plus de 1000m². Quartier calme. Maison lumineuse - sans travaux importants

Prix Maximum de recherche : (Montants en lettres et en chiffres)

Prix maximum souhaité : deux cent cinquante mille euros 300 000 €

Honoraires TTC du mandataire : Selon barème ci-joint (tranche applicable 4,5%) €

Commission à la charge du mandant en cas d'acquisition d'un bien présenté par le mandataire.

Obligation du mandant : Le mandant reconnaît que les affaires proposées et visitées sont strictement confidentielles : il s'interdit pendant la durée du mandat et dans les 12 mois suivant son expiration, à en traiter l'achat éventuel directement avec le vendeur ou tout autre intermédiaire. **EN CAS DE NON RESPECT DE CETTE OBLIGATION LE MANDANT S'ENGAGE EXPRESSEMENT A VERSER AU MANDATAIRE EN VERTU DES ARTICLES 1142 ET 1152 DU CODE CIVIL UNE INDEMNITE COMPENSATRICE FORFAITAIRE EGALE AU MONTANT DE LA REMUNERATION PREVUE CI-DESSUS.**

Obligation du mandataire : Si le mandataire propose au mandant un bien soumis aux exigences de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 issu de la loi du 18 décembre 1996, il devra obligatoirement indiquer de manière certaine au mandant, préalablement à la régularisation de tout avant-contrat, la superficie privative des lots proposés. Le mandataire a l'obligation de présenter le dossier de DIAGNOSTIC TECHNIQUE (article L.271-4 du CCH).

Durée du mandat : Le présent mandat est consenti et accepté avec exclusivité pour une période de : 1 mois 2 mois 3 mois à compter de ce jour.

A l'issue de cette période, il sera reconduit avec exclusivité sans exclusivité pour une durée de 12 mois au terme de laquelle il prendra fin.

Séquestre : En vue de garantir la bonne exécution des présentes, l'acquéreur devra, à l'appui de toute promesse ou compromis de vente, effectuer un versement d'un montant maximum de 10% du prix total de la vente, à l'ordre de (1) séquestre garanti financièrement à cet effet.

La loi solidarité et renouvellement urbain du 13.12.2000 régit le versement visé ci-dessus. Si l'acquéreur est un non professionnel et l'immeuble à usage d'habitation, application des art. L. 273-1 (délai de 7 jours : de rétractation pour les actes sous seing privé ou de réflexion pour les actes authentiques) et L. 271-2 du code de la construction. Art. L. 271-2 Extraits : "... nul ne peut recevoir de l'acquéreur non professionnel directement ou indirectement aucun versement à quelque titre ou sous quelque forme que ce soit avant l'expiration du délai de rétractation... toutefois... conclu par l'intermédiaire d'un professionnel ayant reçu mandat pour prêter son concours à la vente, un versement peut être reçu de l'acquéreur s'il est effectué entre les mains d'un professionnel disposant d'une garantie financière affectée au remboursement des fonds déposés... lorsque l'acte est dressé en la forme authentique aucune somme ne peut être versée pendant le délai de réflexion de sept jours."

Médiation (Coordonnées et site internet) : MEDIMMOCONSO (www.medimmoconso.fr)

Conditions particulières :

Rayés nuls :

_____ lignes
_____ mots

Paraphes :

Le mandant déclare avoir pris connaissance des conditions générales ci-dessus exposées.

Fait en double exemplaires, dans les locaux du mandataire, autre : Signature électronique

le 24/01/2022 à Chalon sur saone

Signature du MANDANT

Signature du MANDATAIRE

(Précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé - Bon pour mandat")

(Précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé - mandat accepté")

Lu et approuvé - bon pour mandat
Elsa Duguestre

Lu et approuvé - mandat accepté
Serge VALENCY

Signé électroniquement le 24/01/2022 à 15h16

Signé électroniquement le 24/01/2022 à 15h27